



04 FEV. 2025

DSM
Case postale 3918
1211 Genève 3

N/réf. : 600339-2025
V/réf. : AIOT n°0100004939
B-240723-100743-486-001

SPGE		
Transmis à	Pour attrib.	Pour info.
S		X
SA		
Mission Nature		
UPG	X	
UNAT		
MASS		
AGE		
COU		

Préfecture de l'Ain
Direction départementale des territoires
Service Protection et Gestion de
l'Environnement, unité pilotage et gestion
Monsieur Jean Royer
23 rue Bourgmayr CS 90410
F - 01012 Bourg en Bresse

Genève, le 31 janvier 2025

04 FEV. 2025

Concerne : Prolongement du tramway des Nations au sein de la ZAC Ferney-Genève

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 15 novembre 2024 transmis au président du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, relatif à la demande d'autorisation environnementale portant sur le secteur Très La Grange de la ZAC Ferney-Genève Innovation et à la mise à jour de l'étude d'impact concernant l'intégration du prolongement du tramway des Nations au sein dudit secteur.

En tant qu'entité organisatrice des services de transports pour le Canton de Genève, l'office cantonal des transports a sollicité les services cantonaux concernés par cette autorisation environnementale. Vous trouverez leur préavis en pièce jointe.

Pour le surplus, nous vous confirmons que le Canton ne souhaite pas participer à l'enquête publique qui s'en suivra.

Vous souhaitant bonne réception du présent envoi, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Pierre Maudet

Annexe : mentionnée

Copie à : Sous-préfecture de Gex



NOTE DE SERVICE

De : Mélanie Cordier, OCEV-SERMA

A : Nicolas Simond, OCT

CC : Walter Vetterli, OCEV-SERMA
Pierre Philippe, OCEV-SERMA

Date : 9 janvier 2025

Objet : Étude d'impact du prolongement du tramway des Nations au sein de la ZAC Ferney-Genève Innovation
Secteurs Douane-Jura, Paimboeuf et Très la Grange

Monsieur,

Nous nous référons au document daté de juillet 2024 intitulé " Étude d'impact du prolongement du tramway des Nations au sein de la ZAC Ferney-Genève Innovation valant mise à jour de l'étude d'impact de la ZAC Ferney-Genève Innovation sur les secteurs douane-Jura, Paimboeuf et Très la Grange" concernant l'Étude d'Impact du tramway et la mise à jour de l'Étude d'Impact de la ZAC qui considère l'état futur de la ZAC (complètement terminée) avec ou sans tramway.

Le Canton de Genève, par l'intermédiaire de l'Office cantonal de l'environnement, secteur des évaluations environnementales (OCEV-SERMA) a bien pris note du projet et souhaiterait apporter quelques éléments à considérer pour les étapes ultérieures que nous vous demandons de transmettre au porteur de projet.

Mobilités

Le projet permet d'opérer un transfert modal de masse avant le goulet d'étranglement que représente le Tunnel de Ferney. Les efforts doivent porter sur l'organisation du transfert de manière à ce que les usagers favorisent les mobilités actives ou les transports collectifs, en recourant par exemple à l'usage de P+R en amont de la frontière.

Une attention toute particulière devra être portée sur la régulation de trafic place du Jura à Ferney de manière à prévenir ou éviter toute remontée de files sur le secteur de la Jonction Autoroutière du Grand-Saconnex. La garantie de la sécurité des usagers circulant sur la Route Nationale (Autoroute A1) est primordiale.

L'aménagement de la partie douane devra faire l'objet d'une coordination étroite avec les acteurs concernés (phase étude, chantier et mise en service).

Bruit

Le tracé concernant ce projet de prolongement du tramway des Nations se trouve sur le territoire français et est éloigné de tout récepteur sensible au bruit sur le territoire suisse. Les impacts bruit du projet sur le canton de Genève seront essentiellement liés aux modifications des charges de trafic induites par la mise en service de ce prolongement de la ligne de tram.

Lors de la phase de réalisation du projet, une coordination avec les services du canton de Genève devrait être établie afin d'évaluer les impacts du projet sur les charges de trafic des axes routiers suisses voisins du tracé. Une analyse au sens de l'article 9 de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) devrait par ailleurs être faite.

Les futurs projets d'assainissement du bruit routier des axes voisins de ce projet devront par ailleurs tenir compte de son impact en terme de redistribution des charges de trafic.

Eaux

Concernant la qualité des eaux et la protection de la faune et flore aquatique du Gobé, l'OCEAU partage l'analyse de l'étude d'impact (EI) qui dit que le projet aura un impact positif (restauration du Gobé + noues + enherbement).

Durant la phase de chantier, les mesures de protection pour éviter la pollution du cours d'eau décrites dans l'EI sont adéquates.

Concernant les raccordements, l'OCEAU constate que les eaux arrivent directement dans le nant et ne passent pas par des infrastructures d'assainissement suisses. Aucune remarque n'est donc à formuler sur ce point.

L'OCEAU rend attentif que le projet d'aménagement urbain porté par la commune de Ferney-Voltaire sur Veudagne et les Fins n'est pas dans la liste des projets (chapitre 7, effets cumulés), alors que ce dernier urbanise un peu plus le bassin versant du Nant et semble donc avoir un impact qui doit encore être défini.

Nature

L'écologie des milieux humides, notamment du cours d'eau Le Nant et sa ripisylve sera impactée par la traversée du tram au sein de la ZAC, ce qui aura des répercussions sur le corridor écologique, notamment en ce qui concerne l'avifaune et les chiroptères.

La trame noire doit ainsi être préservée sur le secteur afin de conserver les milieux naturels environnants intacts et de s'assurer du maintien du passage de la petite et moyenne faune par la D1005 (avifaune et chiroptères) et de la petite et moyenne faune (mammifères) sur une bande étroite en terrain naturel entre la D1005 et le tunnel de Ferney sur le territoire suisse. Il ne nous semble pas que des données précises à ce sujet ne nous aient été fournies.

Mélanie Cordier

OCEV-SERMA



Personnes de contact auprès des services consultés:

- Office cantonal de l'environnement – Service du bruit, de l'air et des rayonnements non-ionisants (OCEV-SABRA): M. Paul Royo
- Office cantonal de l'eau (OCEau): Mme Camille Kerdanet
- Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN): Mme Laura Dias
- Office cantonal des transports (OCT): M. Florent Hugo